

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux (article 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (article 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CDAP pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite au décès d'un assesseur de cette cour intervenu en mars 2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mardi 24 mai 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mesdames Anne Baehler Bech (Présidente), Valérie Induni, Elodie Lopez ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Dylan Karlen et Nicolas Suter. Messieurs Sébastien Cala, Claude-Alain Gebhard et Philippe Jobin étaient excusées pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

La commission a été contactée par le Secrétariat de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) pour annoncer le décès de cet assesseur et a ensuite communiqué le profil professionnel recherché. Sur cette base, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

■ Un-e architecte-urbaniste, si possible avec des connaissances en estimation immobilière

L'annonce a été publiée le mardi 5 avril 2022 dans cette dernière. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le mercredi 4 mai 2022, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Comme c'est la pratique depuis le début de la législature 2017-2022, la commission a procédé à des auditions comme pour les autres magistrats qu'elle doit préavisier (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre (TN), le Procureur général (PG), etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. Les entretiens ont duré entre dix à quinze minutes. Elles ont permis de cerner la personnalité de ces deux candidats.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a auditionné deux candidats, tous deux répondant au profil demandé.

L'une des candidatures présente, toutefois, des compétences plus pointues en matière d'urbanisme. C'est principalement cette plus-value en matière de compétences qui a permis à la commission de privilégier une des deux candidatures. Ainsi et après délibérations, la commission a rendu, à la majorité, un préavis positif à l'égard de la candidature de Mme Lorraine Wasem.

Le deuxième candidat, M. Marc-André Gremion, malgré le préavis négatif de la majorité de la commission, a souhaité maintenir sa candidature.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité, sur la candidature de Madame Lorraine Wasem au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Les dossiers de la candidate et du candidat sont à disposition des députées et des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Riex, le 7 juin 2022.

La Présidente-rapporteuse :
(signé) Anne Baehler Bech